



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Direction des Examens et concours**

Pôle École Inclusive

Affaire suivie pour la DEC par :

Bureau des concours

Mél : ce.dec4@ac-bordeaux.fr

Tél. : 05.57.57.39.25

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499

33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 20 septembre 2023

DEC

Bureaux des concours

à

Mesdames et Messieurs

les enseignants du 1^{er} et 2nd degré

Affaire suivie pour l'école inclusive par :

Ibrahima Iris DIALLO

Mél : poleecoleinclusive@ac-bordeaux.fr

Tél : 05 40 54 70 63

Objet : Validation des acquis d'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (VAEP)

Une session du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive est ouverte, par la voie de la validation des acquis d'expérience professionnelle, au titre de l'année 2024.

Référence :

Circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, publiée au BO n° 10 du 11 mars 2021

Public concerné :

L'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI) est ouvert aux enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi qu'aux maîtres contractuels, maîtres agréés et maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Conditions d'éligibilité :

Par la voie de la validation de l'expérience professionnelle, les candidats doivent justifier de cinq ans d'exercice d'enseignement dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'ancienneté est calculée au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours.

Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs exerçant au moins 50% de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Procédure :

1. Recevabilité du dossier – Livret 1

Un dossier de recevabilité (Livret 1) est téléchargeable sur le site académique à partir du **28/09/2023**.

Ce dossier, complété et signé par le candidat, sera à déposer dans l'espace candidat au plus tard le **19/10/2023 à 23h59** via Cyclades.

L'étude de ce dossier permettra de déterminer si la candidature à la VAEP est recevable. Les résultats de recevabilité seront communiqués aux candidats au plus tard le **01/12/2023**.

2. Validation – Livret 2

Pour les candidats dont la candidature sera jugée recevable, le livret 2 sera téléchargeable sur le site de l'académie à partir du **04/12/2023** et sera à déposer au plus tard le **16/02/2024 à 12h**, sur votre espace candidat.

L'objectif de ce dossier est de mettre en valeur des connaissances, aptitudes et compétences développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle du candidat.

Un tuteur sera désigné pour chaque candidat et deux journées de formation sont proposées :

- **13 décembre 2023 (livret 2)**
- **07 février 2024 (entretien avec le jury)**

3. Examens 2024

Les candidats présenteront leur entretien avec le jury, mené à partir du dossier élaboré (semaine du 18 mars 2024).

Important : Une réunion d'information présentant le contenu et le détail d'organisation de la formation et de l'examen (attendus, modalités de passation, lieu de formation...) sera organisée le mercredi 4 octobre 2023 de 14h à 16h en visio.

Ci-après le lien pour accéder à la réunion :

ID de réunion : 859 3245 8929

Code secret : 029785